



Parallel Avocats a représenté et défendu avec succès Brigad dans le cadre d'une procédure initiée par une agence de travail temporaire visant à faire interdire son activité de plateforme de mise en relation.

1. Challenge

Brigad a été assignée par une agence d'intérim qui sollicitait des juges qu'ils interdisent son activité consistant à mettre en relation des travailleurs indépendants avec des établissements dans le secteur de l'hôtellerie & restauration.

2. Solution

Un des éléments clés du dossier consistait à présenter aux magistrats l'activité innovante et technologique de Brigad afin de leur faire comprendre les différences juridiques et opérationnelles avec une entreprise de travail temporaire.

3. Bénéfices

Grâce à cette défense, Brigad a gagné le dossier en première instance (Tribunal de commerce de Créteil), en appel (Cour d'appel de Paris) et devant la Cour de cassation. L'adversaire a échoué dans ses demandes et ce succès a permis à Brigad de poursuivre sa croissance tout en obtenant la reconnaissance légale de son modèle de plateforme.

Avis du client

« Parallel Avocats nous a permis de gagner à chaque étape de la procédure et de nous décharger d'une partie significative de la charge mentale que cela représente. Leur parfaite connaissance du modèle économique de Brigad ainsi que des enjeux juridiques relatifs au travail indépendant et aux plateformes ont été des atouts décisifs ».

Florent Malbranche

CEO de Brigad